

## **1. Champ d'application**

Les présentes conditions font parties intégrantes des offres de produits proposées par :

La SRL S.02, dont le siège social est situé à 20, Rue David 4000 Liège et inscrite à la BCE sous le n° BE 0768.629.285 Ces conditions générales s'appliquent à chaque offre faite par S.02 SRL à l'exclusion des éventuelles conditions d'achat de l'acheteur.

## **2. Contrat**

La conclusion du contrat de vente est réalisée au moment de l'acceptation de l'offre par l'acheteur moyennant la signature d'un bon de commande.

## **3. Livraison**

La livraison du produit est effectuée par S.02. La prise de possession du produit par l'acheteur transfère les risques à ce dernier. Tout retard de livraison dans le chef de S.02 ne peut en aucun cas ouvrir le droit à des indemnités dans le chef de l'acheteur.

## **4. Réserve de propriété**

Les produits livrés restent la propriété de S.02 jusqu'au complet paiement du prix, même en cas de transformation ou d'incorporation des produits.

## **5. Conformité et garantie**

Tous les produits sont destinés à une utilisation professionnelle. Les défauts visibles sont réputés acceptés si aucune remarque n'est faite lors de la livraison.

Les produits sont garantis 3 mois à partir de la livraison.

Les défauts ou dégâts occasionnés suite à l'utilisation fautive, à l'eau, à l'oxydation, à une chute ou aux chocs, à la négligence, au mauvais entretien ou à l'utilisation contraire aux prescriptions du fabricant ne seront pas couverts par la garantie. Il en va de même de l'usure normale spécialement pour les produits vendus d'occasion.

Toute réparation exécutée par un tiers sur ordre de l'acheteur entraîne la déchéance du droit à la garantie.

La facture originale doit être présentée afin de pouvoir jouir de la garantie. Toute demande de garantie doit être communiquée dans les 7 jours de sa constatation par écrit à S.02.

La garantie est limitée à la réparation ou au remplacement du produit défectueux, à l'exclusion de la résolution de la vente ou de dommages et intérêts.

## **6. Paiement**

Sauf indication autre reprise sur les factures celles-ci sont payables au comptant.

Toute facture impayée à son échéance sera majorée de plein droit et sans mise en demeure d'un intérêt de retard de 10 % l'an et d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 10% du montant restant à payer, avec un minimum de 60 €, à titre de clause pénale.

## **7. Litiges**

Tout litige relatif à la conclusion, la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, des devis, commandes ou contrats sont soumis au droit belge.

En cas de litige seuls les Tribunaux de l'arrondissement de Liège, division Liège sont compétents.